

Fiche descriptive des indicateurs du PGRI 2022-2027

Date :	2e trimestre 2022
N° indicateur	Nom de l'indicateur
9	Taux de couverture des communes abonnées au service APIC

Fiche documentaire	
Question(s) évaluative(s) associée(s)	Le PGRI contribue-t-il à améliorer la gestion de crise et le retour à la normale ?
Objectif(s) du PGRI concerné(s)	3–Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise
Sous-objectif(s) du PGRI concerné(s)	3A
Disposition(s) concernée(s)	3A2
Titre de la disposition (si besoin)	Renforcer l'usage des services d'avertissement existants liés aux précipitations et développer, en tant que de besoin, les dispositifs de surveillance ou d'alerte locaux des crues sur le réseau non surveillé par l'État
Thématiques concernées	Gestion de crise
Service responsable de l'indicateur	DRIEAT/SPPE/MSEP en lien avec le Service de Prévision des Crues (SPC)

Fiche descriptive			
Type d'indicateur	Suivi	Cible 2027	Sans objet
Unité de mesure	Proportion (%)		
Périodicité de la mesure	Triennal		
Données de base	Liste des communes abonnées au service APIC – Liste des communes situées dans le bassin Seine-Normandie		
Sources des données de base	Service de prévision des crues ou Météo-France pour les communes abonnées à APIC – DRIEAT/SPPE/MSEP pour les communes du bassin		
Modalités de collecte des données de base	Demande de DRIEAT/SPPE/MSEP		
Modalités de calcul de l'indicateur	<p>Formule : nombre de communes abonnées au service APIC/ Nombre de communes du bassin</p> <p>1 – La DRIEAT demande au SPC ou à Météo-France la liste des communes abonnées à APIC des 28 départements du bassin</p> <p>2 – La DRIEAT met à jour en parallèle la liste des communes situées dans le bassin</p> <p>3 – La DRIEAT croise les informations pour calculer l'indicateur</p> <p>4 – Une carte à l'échelle du bassin Seine-Normandie est produite avec les principaux cours d'eau, avec les communes abonnées à APIC identifiées d'une couleur</p>		
Tendance souhaitée	Sans objet		
Résultats	2021	2024	2027
	27 %		
Commentaire	<p>APIC (avertissement pluies intenses à l'échelle des communes) est un service d'avertissement automatique de Météo-France, signalant en temps réel le caractère exceptionnel des précipitations en cours à l'échelle d'une commune. Il permet d'anticiper des phénomènes de ruissellement voire de crues rapides sur de petits cours d'eau. APIC est disponible sur l'ensemble des communes du territoire depuis avril 2021. APIC est désormais ouvert aux intercommunalités et opérateurs de réseaux (fourniture d'énergie, distribution et traitement d'eau...). A terme l'indicateur pourra évoluer pour prendre en compte les intercommunalités. L'indicateur est directement lié à la disposition 3A2. Il permet de mesurer l'efficacité d'un dispositif d'avertissement de l'État destinées aux autorités locales pour anticiper une crise éventuelle. Début 2022, 2187 communes sont abonnées à ce service sur le bassin Seine-Normandie (8020 communes).</p>		